

MONTIGNY-LÈS-VESOUL



Infos Express MONTINOISES

JUILLET 2022

06.46.58.30.81

Numéro de téléphone pour pouvoir alerter rapidement
un **représentant de la commune** en cas de besoin urgent :
voirie, fuite d'eau...

Cérémonie d'hommage

DIMANCHE 17 JUILLET. La population est conviée à la cérémonie d'hommage à :

- 11h30, rue du 16 Juillet à Montigny-lès-Vesoul, pour procéder à un dépôt de gerbes.



Un office religieux sera célébré à 10h30 en l'église Saint-Laurent de Montigny-lès-Vesoul.

L'exposition consacrée aux victimes du 16 Juillet 1944 réalisée par Laurent Millot, petit-fils d'une des victimes sera présentée à la chapelle de l'abbaye ; Celle-ci sera complétée par la présentation d'une collection de photos du village, réalisée par Bernard Millot, prises pendant la deuxième guerre mondiale et offertes à l'association « Patrimoine et Mémoire ».

Animations.....



PÉTANQUE. Un concours de pétanque est organisé par le Club de l'Amitié le mercredi 14 juillet à partir de 14h sur le terrain situé vers les mâts à l'entrée du village, par équipe de deux en doublette non formée. Inscription sur place.

Jeunesse.....



CARTES AVANTAGES JEUNES. Suite à l'information parue dans l'info express de juin, 34 jeunes Montinois âgés de 11 à 18 ans se sont inscrits afin de bénéficier de la carte « Avantages Jeunes 2022-2023 » offerte par la commune. Elle leur sera remise début septembre.

Bien vivre ensemble.....

LA CHARTE DE BON VOISINAGE.

- Je n'ai pas le droit de faire du bruit qui puisse gêner mes voisins, le jour comme la nuit.
- Lorsque je joue d'un instrument ou que j'écoute de la musique, je n'abuse pas des décibels.
- Je m'occupe de mon chien afin qu'il n'aboie pas inconsidérément et je ne le laisse pas divaguer.
- Je demande à ma famille et à mes voisins de ne pas bricoler ni tondre la pelouse en dehors des horaires autorisés* :



- ➔ Du lundi au samedi :
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.
- ➔ Les dimanches et jours fériés :
De 10h00 à 12h00.

**Arrêté de la Préfecture de Haute-Saône du 18/05/2006.*

Environnement.....



JOBS D'ÉTÉ. Depuis juillet, Patrice, employé communal est aidé à tour de rôle par deux jeunes qui assurent, des travaux de peinture, le nettoyage du cimetière et des trottoirs de notre village.

La municipalité renouvelle ses sincères remerciements aux Montinois et Montinoises qui entretiennent ces espaces devant leur propriété.

Location



TABLE ET BANC. Des tables et des bancs, propriété de la commune, peuvent être loués aux particuliers Montinois au prix de 5 euros, la table avec les deux bancs, moyennant une caution de 100 euros. Réservation à la mairie.



Le Maire et le conseil municipal félicitent les Montinoises et Montinois qui ont passé avec succès leurs examens et leur souhaitent bonne chance dans la poursuite de leurs études et projets

ETAT-CIVIL

CARNET ROSE.

Aria De Giorgi est née le 3 juin au foyer de Anthony De Giorgi et de Céline Simon, demeurant rue des Châteaux.

La municipalité adresse ses félicitations aux heureux parents.

CARNET BLANC.

Thierry Royer et Stéphanie Villatte ont scellé leur union le samedi 21 mai, à Frotey-lès-Vesoul. Le couple réside rue de la Pérouse.

La municipalité leur adresse ses meilleurs vœux de bonheur.

DEUIL.

Louis Guillet est décédé le 9 juin à l'âge de 85 ans. Il était le frère de Chantal Guillet, domiciliée rue des Vergers. Ses obsèques ont été célébrées le lundi 13 juin à Ovanches.

La municipalité adresse ses sincères condoléances à ses proches.

Pense-bête... Pense-bête... Pense-bête... Pense-bête...Pense-bête...

Mairie.....

PERMANENCES JUILLET / AOÛT :

- Du 4 juillet au 12 août : Aucun changement n'est à prévoir, le secrétariat de mairie sera assuré le lundi de 16h30 à 18h30, le mardi de 14h à 15h, le vendredi de 8h30 à 12h30 et sur rendez-vous.

- Du 16 au 31 août inclus : Le secrétariat de mairie sera fermé. Le numéro d'alerte de la commune sera à privilégier durant cette période (06.46.58.30.81).



Une permanence est assurée par le maire et/ou les adjoints chaque vendredi de 18h30 à 19h30. Celle-ci est suspendue à compter du 15 juillet et reprendra le 2 septembre.

Tél : 03.84.76.54.50

Mail : mairie-montigny2@wanadoo.fr

Actes d'état civil : Les personnes qui souhaitent établir en mairie un acte de reconnaissance, un dossier de mariage, de PACS ou un parrainage civil sont priées de prendre rendez-vous avec le secrétariat de mairie.

Recensement militaire : Tous les jeunes de nationalité française, filles ou garçons, âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Bibliothèque : La bibliothèque municipale située dans les locaux de la Maison de la Bergère est ouverte, le samedi de 10h à 12h.

Elle sera fermée du 6 au 27 août. Réouverture le samedi 3 septembre de 10h à 12h. L'accueil est assuré par Annie Lucarz.